



Problème société de recouvrement

Par **vivie003**, le **29/12/2008 à 16:21**

bonjourrrnrnje viens de recevoir une lettre de neuilly contentieux qui demande de regler une dette de facet celle ci date de 2001, j avais un credit conso qui a etait utilisé pas mon ex et du cout passage au tribunal, et plus de nouvelle de facet qui ne m a jamais harcelé (mon ex ne l a pas réglé ca j en suis certaine)rrnrnils m ont fait fichier banque de france et cela est terminé depuis septembre 2008rrnrnj ai demenagé mais toujours etait trouvable, j ai un job et ce n est pas nouveau non plus, j etait deja solvable a l epoque donc c est bien que facet ne faisait rien de son cotérrnrcette lettre ne precise pas le passage au tribunal, ni meme la decision de l epoque (mon avocat m avait juste dit plus de soucis à se faire)rrnrnil y a juste facet, le montant total, les frais , les interetsrrnrnil me dise : pour vous permettre de redresser votre situation financiere, un important sursis vous a ete accordé.rnaujourd hui le delai est écoulé et il vous reste à nous regler la somme derrnrnpourquoi une societe de contentieux ?? pourquoi pas un huissier si je devait payer puisque c est deja passer en justice en 2001 ?? pourquoi si longtemps apres ???rnest ce que je risque vraiment quelque chose ?? il me parle aussi d'une lettre envoyé precedement a cette meme adresse et je n ai jamais rien reçu rnlà c etait une lettre simple pas un recommandé ni rienrrnrnje ne sais pas si je dois les contacter ou contacter un avocat rnmrci par avance si quelqu un peut me repondre

Par **jeetendra**, le **29/12/2008 à 20:21**

bonsoir, regardez sur legavox.fr le blog des huissiers et débiteurs, vous trouverez des informations, bonne fête de fin d'année, cordialement

Par **ellaEdanla**, le **30/12/2008** à **15:15**

Bonjour,rnrnvous dîtes :rn[citation]cette lettre ne precise pas le passage au tribunal, ni meme la decision de l epoque (mon avocat m avait juste dit plus de soucis à se faire)[/citation]rnrnQu'avait décidé le juge à cette époque ? Pourquoi votre avocat vous avait dit de ne plus vous faire de souci ?rnrnA vous lire,rnrnCordialement.

Par **vivie003**, le **30/12/2008** à **22:14**

bonsoir,rnrntout d'abord merci de vos réponsesrnen toute franchise je ne sais pas exactement ce qui avait etait décidé a cette époquerentre ca et d autre soucis lié à la séparation (enfant....) celui ci etait bien le moins important donc je n ai pas cherché plus loinrnmaintenant je me dit que j ai peut etre eut tord mais bon je ne peux pas revenir en arrierernrje sais que mon avocat avait pu prouvé que je ne vivait plus avec cette personne à la date d 'utilisation de la carte facet, que cette carte avait ete utilisé par lui (il me l avait prise et je ne m en etait pas rendu compte de suite ne l'utilisant quasiment pas) et qu'il n'avait pas de procurationrnil l avait utilisé chez confo et la carte etant à mon nom il n aurait pas dut lui accepter au niveau du magasinrnmmais je ne sais plus pour ce qui est du resternrnpour avance merci de vos réponse